



RESSOURCES ITINERANTES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

CONDITIONS DE PRÊT

➤ Expositions légères, numériques et supports pédagogiques

Prêt sur le territoire du Puy-de-Dôme

- Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme diffuse gratuitement des **expositions et supports pédagogiques itinérants**.
- Ces expositions sont caractérisées par :
 - une accessibilité « tous publics » alliant le plaisir de s'interroger et de comprendre le monde,
 - des éléments légers et modulables qui s'adaptent aux différents lieux d'accueil : établissements scolaires, bibliothèques, mairies, entreprises,...
 - un conditionnement réduit pour minimiser les coûts de transport.
- La présentation des expositions peut être enrichie localement par des conférences-débats, des spectacles, des objets du patrimoine régional, des œuvres d'artistes, des réalisations d'élèves ou d'étudiants... autant d'idées que nous pouvons vous aider à concrétiser.

Prêt sur les autres départements

- Les expositions légères font l'objet d'une location payante :
150 € pour une durée minimale de 2 semaines, et 50 € par semaine supplémentaire

➤ Expositions lourdes

Ces expositions ont pour caractéristiques :

- une accessibilité « tous publics »
- des éléments complets et nombreux qui nécessitent une surface d'exposition d'au moins 300 m² et 3 à 4 jours de montage
- la nécessité de prévoir un véhicule de transport type semi-remorque avec hayon arrière élévateur et 3 personnes pour la manutention
- la location, le transport et l'assurance sont à la charge du lieu d'accueil
- une documentation technique et un plan de montage sont fournis

MODALITES PRATIQUES

Réservation

- Réservez vos expositions le plus tôt possible, au minimum 2 mois avant la date prévue pour l'ouverture.
- Durée minimum du prêt : 2 semaines.
- Respectez impérativement le R.V. convenu dans le contrat, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de délivrer ou de réceptionner le matériel emprunté.

Contrat

Vous devrez :

- signer un contrat de prêt en 2 exemplaires.
- remplir le bordereau concernant l'état des éléments empruntés et le remettre au service Subventions Culture Sport et Ressources Itinérantes du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à leur retour.
- compléter la fiche d'évaluation et la restituer dans les mêmes conditions que l'état précédent.

Assurance

- Vous devez impérativement produire une attestation d'assurance au plus tard à l'enlèvement des éléments prêtés. Pensez à vous reporter aux indications spécifiques figurant sur la plaquette d'exposition.

Transport

Le transport est à la charge de l'emprunteur qui doit prévoir :

- deux personnes pour l'enlèvement et la restitution (manutention des caisses),
- un véhicule type utilitaire (environ 6m³).

Communication

- Vous pouvez bénéficier du visuel de l'exposition. (fichier numérique au format jpg). La demande doit être formulée au moment de la réservation.
- Pour l'ensemble de vos supports de communication et dans le cadre de vos relations avec la presse, vous êtes tenu d'intégrer le logo du conseil départemental du Puy-de-dôme et de mentionner : Direction Accompagnement et Développement Culturel des Territoires / Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Animations

- Pensez à nous solliciter au moins 3 mois avant votre manifestation si vous avez besoin d'aide pour élaborer votre projet d'animation ou pour trouver un conférencier.
- Pensez à contacter la Médiathèque Départementale (0473258480), la bibliothèque de votre ville ou le Centre de Documentations et d'Informations de votre établissement pour compléter votre information sur le sujet qui vous intéresse (livres, CD, DVD...).